

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 14 (1885)

Heft: 3

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

canton » en montra une application tout actuelle dans les affaires du Tessin. Cette étude ne renferme aucune approbation explicite de la conduite du Conseil fédéral, cependant elle n'exprime aucune réserve à cet endroit. Ceux qui ne partageaient pas l'avis de la majorité — et c'étaient tous les cantons catholiques — ont pu s'offenser, alors surtout qu'une vive polémique avait surexcité tous les esprits. Mais reconnaissions-le sans hésiter, cet article n'était pas de nature à alarmer la conscience des catholiques.

Un autre article (Numéro du 1^{er} décembre) a paru sur « l'ouvrier avant la Révolution française, » article signé de noms peu sympathiques, ceux de Compayré et Delphan. On s'attache à démontrer tous les inconvénients vrais ou supposés des corps de métiers, mais sans en faire voir les avantages. Mais encore une fois ce travail, si injuste qu'il puisse paraître envers les institutions sociales et religieuses du moyen âge ne contient rien qui blesse notre foi religieuse. Voilà dans toute la collection du *Jeune citoyen*, les deux seuls articles que nous aurions désiré ne pas y trouver.

Je n'hésite pas à conclure que les jeunes gens catholiques peuvent s'abonner au *Jeune citoyen* sans danger pour leurs convictions chrétiennes, d'autant plus que la critique à laquelle nous venons de répondre rendra la Rédaction du *Jeune citoyen* plus circonspecte à cet égard.

X.



CORRESPONDANCE

Fribourg, le 18 février 1885.

A Monsieur l'Instituteur de X.

Monsieur l'Instituteur,

Dans votre dernière lettre vous me dites que vous éprouvez une grande difficulté, dans l'enseignement du nouveau syllabaire, à passer des caractères écrits aux caractères imprimés. Il y aurait là, selon vous, un vice que vous ne vous expliquez pas et qui vous paraît capital. Cette difficulté, je vais vous en donner la raison et la clef. Vous arrêtez-vous assez longtemps sur la leçon 33^{me} qui renferme les caractères *typographiques* en regard des lettres *écrites*? Les enfants ne portent naturellement leur attention que sur les caractères *écrits* qui leur sont déjà connus. Vous croyez qu'ils connaissent le tableau parce qu'ils n'hésitent point à répondre. C'est là une illusion. Avant de placer vos élèves en face des tableaux suivants qui ne renferment que des caractères typographiques, avant de les jeter ainsi dans l'inconnu, assurez-vous bien qu'ils connaissent les lettres *imprimées* de la page 33. Soyez moins pressé d'arriver aux pages suivantes et soyez sûr que toutes vos difficultés s'évanouiront.

Du reste, pourquoi le passage des caractères écrits aux lettres imprimées serait-il plus difficile, plus laborieux que le chemin contraire que l'on suivait jusqu'ici? Si dans la nouvelle méthode on a placé d'abord, sous les yeux des enfants, les lettres écrites c'est parce que il est plus important, plus utile de connaître celles-là dès le commencement. Elles servent à la lecture et à l'écriture. Les enfants ont par là un double moyen de les graver dans leur mémoire.

La difficulté que vous me signalez me surprend d'autant plus que la plupart des instituteurs qui ont fait l'essai de la méthode ne l'ont point remarquée.

Quelques instituteurs croient en toute sincérité que la méthode analytico-synthétique n'est pas applicable aux écoles trop nombreuses. Excellente pour un cours de 5 à 10 commençants, elle ne vaut plus rien si je dois l'enseigner à 15 ou 20 élèves à la fois. Je reconnaiss que si le cercle d'enfants s'élargit trop, on se trouvera à une trop grande distance du tableau pour voir les lettres. Mais le même phénomène se présentera avec les tableaux Perroulaz. Lorsqu'on doit enseigner la lecture à un cours aussi nombreux, il vaudrait la peine, dans ce cas, me semble-t-il, d'écrire les mots-types en grosses lettres au tableau noir ou mieux encore sur de grandes feuilles de papiers avec les exercices analytiques.

Une troisième objection que j'ai entendu formuler contre le nouveau syllabaire, c'est qu'il réclame le concours du maître.

De l'avis de tous les inspecteurs, c'est là une heureuse obligation. Car si l'on ne veut plus laisser les jeunes enfants végéter durant des années entières au cours de lecture, il faut absolument que l'instituteur y mette la main lui-même. Mais n'exagérons rien, si la direction du maître est indispensable pour la leçon de choses et les exercices analytiques, le reste de la leçon peut être confié sans grave inconvénient à un moniteur, pourvu qu'il soit exercé.

A plus tard d'autres observations.

Votre tout dévoué
R. H.



Chronique scolaire.

EXAMENS DES RECRUES. — Voici le résultat des examens pédagogiques des recrues. Les cantons sont placés dans l'ordre suivant : 1 Bâle-Ville, 2 Genève, 3 Thurgovie, 4 Zurich, 5 Schaffhouse, 6 Vaud, 7 Glaris, 8 Appenzell (R.-E), 9 Soleure, 10 Neuchâtel, 11 Obwald, 12 Bâle-Campagne, 13 Saint-Gall, 14 Argovie, 15 Zoug, 16 Grisons, 17 Nidwald, 18 Schwyz, 19 Berne, 20 Lucerne, 21 Fribourg, 22 Tessin, 23 Appenzell (R.-I.), 24 Valais, 25 Uri.

Voici d'après le rapport publié par le bureau de statistique du département fédéral de l'Intérieur sur les derniers examens de recrues, les districts de la Suisse qui ont obtenu une note inférieure à huit.

Les notes vont de 4, bien, à 20, mal :

Saint-Gall, 6,31 ; Genève-ville, 7,12 ; Bâle-Ville, 7,25 ; Frauenfeld, 7,35 ; Lausanne, 7,38 ; Zurich, 7,73 ; Kreuzlingen (Thurgovie), 7,83 ; Plessur (Grisons), 7,83 ; Genève, Rive droite, 7,85 ; Maloja (Grisons), 7,96 ; soit dix districts.

La moyenne pour la Suisse entière est de 10,148. L'année dernière, elle était de 10,284. Il y a donc eu progrès.

Voici le rang et les résultats obtenus par les différents districts du canton de Fribourg. Nous donnons entre parenthèses la note de l'année dernière :

85. Sarine, 10,40 (11,40). — 108. Lac, 11,04 (11,60). — 115. Broye, 11,33 (10,90). — 116. Glâne, 11,35 (12,10). — 138. Veveyse, 12,52 (12,10). — 139. Singine, 12,58 (13,40). — 142. Gruyère 12,98 (12,90).

Le nombre des districts s'élève en Suisse à 183.

